

1  
( N<sup>o</sup> 140. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1846.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT fait par M. VAN CUTSEM, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Georges-Jean Goodman.*

---

MESSIEURS ,

Le sieur Georges-Jean Goodman est né à Londres, le 30 janvier 1814; depuis 23 ans il a constamment habité la Belgique, en s'y conduisant en citoyen honnête et laborieux. Employé d'abord à la direction provinciale du trésor, ensuite à la régie du chemin de fer, il s'est acquitté, à la satisfaction de ses supérieurs, des devoirs que lui imposaient ses fonctions.

Les autorités judiciaires et administratives, qui ont été consultées sur le mérite de la demande du sieur Goodman, lui sont des plus favorables.

*Le Secrétaire,*

**J. VAN CUTSEM.**

*Pour le Président,*

**HENOT.**

---